

**ARRETE DU PRESIDENT**

**CONSTATANT LA MISE À JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE  
DE BONNEUIL-SUR-MARNE**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.152-7, L. 151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne approuvé par délibération du conseil de territoire Grand Paris Sud Est Avenir n°CT2021.4/072 du 13 octobre 2021 ;

**VU** le courrier de Madame la Préfète du Val-de-Marne du 15 mars 2021 valant mise en demeure de modifier la liste des servitudes d'utilités publiques (SUP) au plan local d'urbanisme de la commune de Créteil ;

**VU** le plan des SUP de la commune de Bonneuil-sur-Marne mis à jour par les services de l'Etat et transmis à Grand Paris Sud Est Avenir le 13 mai 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'annexer au plan local d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne, la liste et le plan des SUP actualisés ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sont annexés au plan local d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne, la liste et le plan des servitudes d'utilité publique relatives à la conservation du patrimoine, à l'utilisation de certaines ressources et équipements et à la salubrité publique et à la sécurité publique, ci-annexés.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/07/22
Accusé réception le	20/07/22
Numéro de l'acte	AP2022-032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220103-lmc135360-AR-1-1

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera affiché au siège de Grand Paris Sud Est Avenir, au 14 rue Le Corbusier à Créteil, et à la Mairie de de Bonneuil-sur-Marne durant un mois. Il sera en outre publié sur le site Internet de Grand Paris Sud Est Avenir (<https://sudestavenir.fr>).

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Maire de la commune de Bonneuil-sur-Marne.

Fait à Créteil, le 18 juillet 2022

Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président,



Signé  
Régis CHARBONNIER

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/07/22
Accusé réception le	20/07/22
Numéro de l'acte	AP2022-032
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220103-lmc135360-AR-1-1

## Liste des Servitudes d'Utilité Publique

### Bonneuil-sur-Marne

#### Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

##### *Patrimoine culturel*

#### Monuments historiques

##### Monument historique classé ou inscrit

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
AC1	Château et ferme du Rancy - Partiellement inscrit	inscription le 03/02/1993 ; inscription le 07/09/1993	U.D.A.P. du Val-de-Marne

##### Périmètre des abords

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
AC1	Château du Rancy actuellement lycée - Ferme du Rancy actuellement mairie - PDA	Délibération de l'autorité compétente le 2007-09-17	U.D.A.P. du Val-de-Marne

#### Monuments naturels et sites

##### Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés et inscrits

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
AC2-insc	Bras du Chapitre et ses abords - Site Inscrit	Acte du 17/11/1982	DRIEAT

#### Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

##### *Canalisations*

#### Produits chimiques

##### Maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
I1	Canalisation DN100-1967-BONNEUIL S/MARNE ZUP	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Canalisation DN100-1980-BRT BONNEUIL S/MARNE Fabien	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Canalisation DN150/100-1965-BONNEUIL/MARNE-BOISSY ST LEGER	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Canalisation DN150-1960-VILLENEUVE ST GEORGES-BONNEUIL S/MARNE Varennes	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Canalisation DN150-1967-SUCY EN BRIE DP B2340-SUCY EN BRIE	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Canalisation DN150-1973-DP BONNEUIL VARENNES-BONNEUIL VARENNES	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Canalisation DN150-1990-ST MAUR DES FOSSES DP-ST MAUR DES FOSSES Corneilles	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Canalisation DN300-1954-FEROLLES ATTILLY-STATION D'ALFORTIVILLE	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz

## DRIEAT/ UDEAT94/ SPAT/ PAAT

I1	Canalisation DN400-1959-FEROLLES ATTILLY-ALFORTVILLE Station	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Canalisation DN600-1982-FEROLLES ATTILLY-ALFORTVILLE Station	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Installation BONNEUIL-SUR-MARNE FABIEN - 94011	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Installation BONNEUIL-SUR-MARNE VARENNES - 94011	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz
I1	Installation BONNEUIL-SUR-MARNE Z.U.P - 94011	Art. préfectoral N°2016/2490 du 29 juillet 2016	GRTgaz

## Eaux et assainissement

### Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
A5	Canalisation d'eau potable	arrêté du 01 décembre 1978	sté Lyonnaise des Eaux

## Communications

### Circulation aérienne

#### Servitude aéronautique de balisage

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
T4	PSA PARIS-ORLY	Se référer à la servitude de type T5	DGAC

#### Servitude aéronautique de Dégagement

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
T5	PSA PARIS-ORLY	Décret du 5 juin 1992	DGAC

#### Servitude aéronautique relative aux obstacles de grande hauteur

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
T7	Etablissement potentielle d'installations de grande hauteur	Des arrêtés ministériels déterminent les installations soumises à autorisation	DGAC

## Cours d'eau

### Servitudes de halage et de marchepied, conservation du domaine public fluvial

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
EL3-mar	Servitude de marchepied	Art. L2131-2 du Code général de la propriété des personnes publiques	Voies navigables de France

## Transport ferroviaire ou guidé

### Servitudes relatives aux chemins de fer

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
T1	zone ferroviaire	loi du 15 juillet 1845 (police des chemins de fer), article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié	SNCF RÉSEAU

**Énergie****Électricité et gaz**

Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
I3	Ferroles-Atilly-Alfortville	arrêtés du 29 décembre 1983(DUP), 24 avril 1984(application)	Grt GAZ de France

Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
I4	Assiette ARRIGL61MORBR	fiche ARRIGL61MORBR (source GPU)	RTE
I4	Assiette ARRIGL62MORBR	fiche ARRIGL62MORBR (source GPU)	RTE
I4	Assiette MORBRL61V0GEO	fiche MORBRL61V0GEO (source GPU)	RTE

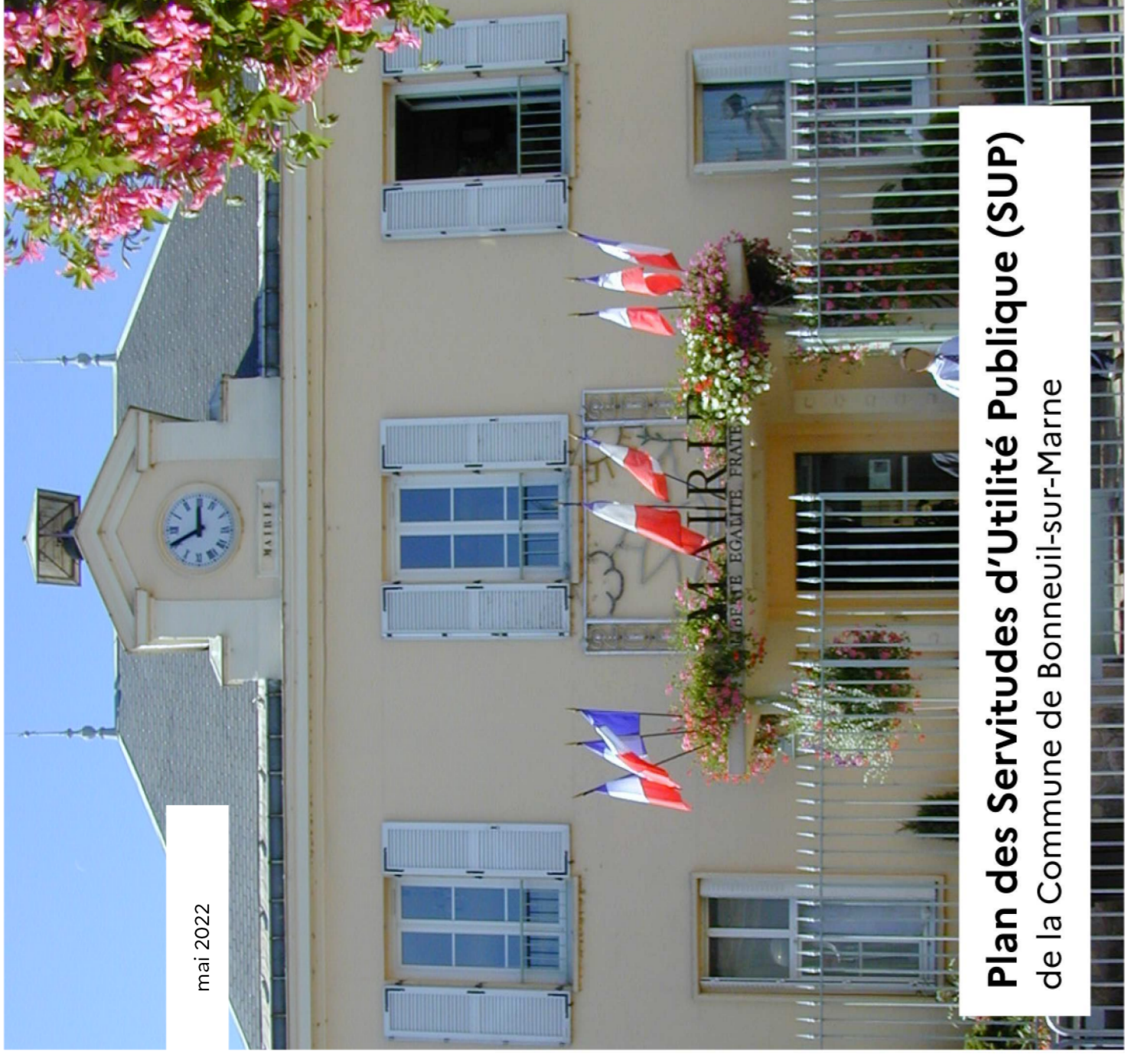
**Servitudes relatives à la salubrité publique et à la sécurité publique****Sécurité publique**

Plan de prévention des risques de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
PM1	PPRMT du Val-de-Marne	Art. préfectoral N° 2018/3846 du 21 novembre 2018	DRIEAT

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation fluviale

Code	Désignation	Acte(s) particulier(s)	Bénéficiaire
PM1	PPRI du Val-de-Marne	arrêté du 12 novembre 2007	DRIEAT



mai 2022

## Plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) de la Commune de Bonneuil-sur-Marne

Unité Départementale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et des Transports du Val-de-Marne

### LÉGENDE :

- AS - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- ACT1 - Canalisation d'eau potable
- ACT2 - Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits
- ACT3 - Périmètre de protection
- ACT4 - Monument historique classé ou inscrit
- AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés et inscrits
- AC2 - inscrit
- EL2 - Servitudes de halage et marchepied; conservation du domaine public fluvial
- EL2 - Marchepied
- T1 - Maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- I4 - Servitude de type I4
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles
- PM1 - Zone soumise au PRNPT
- PM1 - Zone soumise au PPRi
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
- T1 - Zone ferroviaire
- T4 - Servitudes aéronautiques de balisage (aérodromes civiles et militaires)
- T4 - Surfaces parallèles et se situant 10m en dessous de la servitude T5
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)
- T5 - Limite cotée de zone de dégagement
- T7 - Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
- T7 - Cette servitude s'applique sur tout le territoire national